Prévention canicule

La ville d'Albi et le centre communal d'action sociale vous informent

Inscription au registre du plan canicule

Le registre canicule, c'est quoi ?

Depuis les événements survenus lors de la canicule de l'été 2003, la loi du 30 juin 2004 confie aux maires la charge de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile, ceci en prévention de risques climatiques exceptionnels.

Qui est concerné par l'inscription sur ce registre ?

Il s'adresse aux personnes résidant à leur domicile et isolées

- ➔ âgées de 65 ans et plus
- ➔ âgées de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail
- ➔ adultes handicapés

Quel est l'intérêt du registre ?

L'objectif de ce dispositif de prévention est de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement par la préfecture, du plan d'alerte et d'urgence. Il doit permettre d'avoir un contact périodique avec les personnes inscrites afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

Ce registre nominatif est confidentiel. Il est conservé et mis à jour par le CCAS de la ville d'Albi.

Il peut être transmis à la préfecture à sa demande en cas d'alerte et d'urgence.

Comment s'inscrire sur le registre ?

C'est une démarche volontaire (facultative), qui s'effectue à la demande :

- ➔ de la personne concernée ou de son représentant légal
- ➔ d'un tiers (parent, voisin, médecin traitant, service d'aide à domicile...)

Selon les modalités suivantes :

- ➔ Par écrit, en remplissant le formulaire et le document relatif à la protection des données et en les retournant par courrier au CCAS de la ville d'Albi
- ➔ Avec l'aide d'un agent, en vous présentant à l'accueil du CCAS, 2 avenue Colonel Teyssier - 81000 ALBI
- ➔ En ligne, via le formulaire d'inscription et le document relatif à la protection des données personnelles disponible sur le site internet de la ville

En retour, un accusé de réception est envoyé par le CCAS à la personne inscrite sur le registre ou à son représentant légal. À noter qu'à tout moment il est possible pour la personne inscrite de rectifier les informations ou de demander la radiation de ce registre.

Pour plus de précisions :

Contacter le CCAS au 05 63 49 10 45, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Prévention canicule
Formulaire d'inscription

REGISTRE COMMUNAL NOMINATIF DE PRÉVENTION DES RISQUES SANITAIRES

Bénéficiaire

Au titre de ❍ personne âgée ❍ personne handicapée

Nom - Prénom ..... Nom de naissance .....

Adresse .....

Bâtiment ..... Escalier ..... Étage .....

Code postal/ville ..... Tél. ..... Portable .....

E-mail .....

Date de naissance ..... Lieu de naissance .....

Vous vivez :

Seul ❍ Oui ❍ Non En famille ❍ Oui ❍ Non En couple ❍ Oui ❍ Non

Famille

Avez-vous des enfants ? ❍ Oui ❍ Non

Personne(s) de votre entourage à contacter en cas de besoin

Nom ..... Parenté ..... Tél .....

Nom ..... Parenté ..... Tél .....

Nom ..... Parenté ..... Tél .....

Prise en charge sanitaire et sociale

Médecin traitant ..... Téléphone .....

Infirmière ..... Téléphone .....

Assistante sociale	❍ Oui	❍ Non	Nom	Tél .....
Service aide ménagère	❍ Oui	❍ Non	Nom	Tél .....
Portage des repas	❍ Oui	❍ Non	Nom	Tél .....
Téléassistance	❍ Oui	❍ Non	Nom	Tél .....
Femme de ménage	❍ Oui	❍ Non	Nom	Tél .....

Autres services : .....

Si la demande d'inscription est formulée par un tiers

Nom - Prénom ..... Tél .....

Je soussigné(e) ..... **déclare avoir pris connaissance des conditions du Règlement Général de Protection des Données Personnelles (voir document joint).**

Fait à ..... **Le** .....

Signature de la personne

ccas
centre communal d'action sociale de la ville d'albi

VILLE D'ALBI
www.mairie-albi.fr

Formulaire d'inscription à retourner

avec le document sur la protection des Données Personnelles (RGPD) joint, signé, à l'adresse suivante :

C.C.A.S - 2 avenue Colonel Teyssier 81000 ALBI - ccas@mairie-albi.fr - 05 63 49 10 45